



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STAGE

Frais d'hébergement

C'est la Direction d'affectation (et non l'ENFIP) qui effectue le remboursement des frais de stage, après saisie dans les applications concernées (CHORUS-FDD, AGORA...)

Taux de base des indemnités de stage : **9,40 €/jour**.

Jour de stage ouvrant droit à l'indemnisation : 40 jours. (soit 376 €)

** Pour les stagiaires dont l'ENFIP est hors résidence familiale (RF) et hors résidence administrative (RA), non logés gratuitement par l'état et ayant accès à un restaurant administratif : 3 taux de base par jour pendant les 30 premiers jours, puis 2 taux de base pour les 10 jours suivants (total des 40 j. indemnisés : 1030 €)*

** Pour les stagiaires dont l'ENFIP est hors RF et hors RA, logés gratuitement par l'état et ayant accès à un restaurant administratif : 2 taux de base / jour durant les 8 premiers jours, 1 taux de base / jour les 32 jours suivants (total : des 40 j. indemnisés : 451,20 €).*

** Pour les stagiaires dont l'ENFIP est situé dans la RA ou la RF, logés gratuitement et ayant accès à un restaurant administratif : 1 taux de base / jour durant les 40 jours, (total : des 40 j. indemnisés : 376 €).*

L'administration propose des logements durant les périodes de formation théorique.

ENFIP Noisy le Grand : Appart'Hotel City-résidence de Bry sur Marne (appartements meublés et équipés)

ENFIP Clermont-Ferrand : Résidence les Gourlettes (chambres individuelles)

Frais de Transport

L'administration prend en charge un aller-retour entre la résidence administrative ou la résidence familiale et le site de formation. (coût d'1 billet tarif 2e classe).

Concernant la prise en charge des frais de transports en commun, la réglementation prévoit le remboursement à hauteur de 50 % du tarif d'abonnement mensuel ou annuel, pour les stagiaires qui utilisent quotidiennement les transports publics entre l'ENFIP et leur domicile.

Pas de remboursement pour l'utilisation d'un véhicule personnel.

Frais de changement de résidence

Ils seront pris en charge entre l'ancienne RA et la nouvelle, à condition d'être lauréat du concours interne ou bien du concours externe issu de l'une des 3 fonctions publiques.

L'indemnisation portera à la fois sur les frais de transport de l'agent et de sa famille, et les frais de déménagement (forfait).

Tout remboursement s'effectue uniquement sur présentation de justificatifs (billets de train, tickets, factures...)



LES SERVICES DE L'ALPAF :

L'association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF) a pour mission de faciliter le logement des agents des ministères économique et financier et de leurs familles.

L'ALPAF propose différentes aides et prêts telles que **l'aide à l'installation** (prise en charge d'une partie des frais liés à la location d'un nouveau logement), **l'aide à l'accès à la propriété** (une partie des intérêts d'emprunt de votre prêt principal est prise en charge) et différents prêts pour l'équipement, l'amélioration de l'habitat, le logement étudiant, etc..).

Plus d'information sur le site : www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/accueil/lalpaf.html

Adresse et coordonnées : ALPAF / VALMY 131 / 18 av Léon Gaumont 75 977 Paris Cedex
Tél : 01 57 53 22 28

Les dossiers sont généralement gérés et transmis par les correspondants de l'action sociale présents localement.

LES CHEQUES VACANCES :

Ce système permet d'épargner mensuellement des sommes afin de constituer un budget pour les vacances, qui sera versé sous forme de chèques vacances. Les versements sont majorés en fonction des revenus du foyer de 10 % à 35 % pour les moins de 30 ans. Toutes les informations et le dossier à compléter sur :

<https://fonction-publique-chequevacances.fr>

L'EPAF

L'association Éducation Plein Air Finances (EPAF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, sous convention avec les ministères économiques et financiers. L'EPAF propose, tout au long de l'année, des prestations de vacances et de loisirs pour tous les agents et retraités ainsi que des colonies de vacances pour les enfants mineurs des agents des ministères financiers.

www.epaf.asso.f

LA CFTC-DGFIP :

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bâtiment Condorcet

Télédoc 322

6 rue Louise Weiss

75 013 PARIS

site internet : <http://cftc-dgfip.fr>

e-mail : cftcdgfip@gmail.com

Vous pouvez également contacter directement le siège au :
01 44 97 32 74 ou 01 44 97 32 89 .

Pour recevoir gratuitement et sans engagement des informations régulières de notre syndicat, inscrivez-vous directement à la newsletter à partir de notre site internet : <http://cftc-dgfip.fr>.